

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : Hygreen GT27

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné au traitement des eaux

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement des eaux usées	SU0, SU2a, SU2b, SU5, SU6b, SU23, PC20, PC21, PC37, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:	Manufacturing:
C/Plató, n 6, Entlo, 5	C/Cal Gabatx, s/n
08021 Barcelona (Spain)	08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 238 9090	Tel. +34 93 8496188
	regulatory@derypol.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188  
 9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Cancérogénicité, catégorie 1B	H350

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Formaldéhyde

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H350 - Peut provoquer le cancer.
Conseils de prudence (CLP)	: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : Polymère cationique en solution aqueuse d'origine essentiellement végétale

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol	N° CAS: 85029-52-3 N° CE: 285-077-0 N° REACH: 01-2119983523-31	10 – 25	Eye Irrit. 2, H319
Formaldéhyde substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (ES)	N° CAS: 50-00-0 N° CE: 200-001-8 N° Index: 605-001-00-5 N° REACH: 01-2119488953-20	< 0,5	Carc. 1B, H350 Muta. 2, H341 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317

### Limites de concentration spécifiques

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Formaldéhyde	N° CAS: 50-00-0 N° CE: 200-001-8 N° Index: 605-001-00-5 N° REACH: 01-2119488953-20	( 0,2 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317 ( 5 ≤C < 100) STOT SE 3, H335 ( 5 ≤C < 25) Eye Irrit. 2, H319 ( 5 ≤C < 25) Skin Irrit. 2, H315 ( 25 ≤C < 100) Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne réaliser aucune action qui implique un risque sans la formation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle nécessaire, en fonction des circonstances sur le lieu d'intervention.

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après inhalation	: Sortir à l'extérieur et se nettoyer le nez et la bouche à grande eau. Si les gênes persistent, consulter un médecin et lui fournir les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la zone affectée à grande eau, puis éliminer les restes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin. Retirer et laver les vêtements tachés de produit avant de les remettre.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rinçage œil) d'urgence.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne jamais faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Légère irritation de l'appareil respiratoire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Légère irritation de la zone exposée plusieurs fois.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiène adéquates.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Spray d'eau, poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
Danger d'explosion	: Aucun connu.
Reactivité en cas d'incendie	: Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (COx) et d'azote (NOx).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Conserver à l'abri des sources d'ignition.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
--------------------------	---

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Procédures d'urgence : Délimiter la zone. En cas de contact, enlever les vêtements contaminés et laver abondamment les zones affectées à l'eau savonneuse. Porter des gants en PVC, des bottes imperméables et des lunettes de sécurité ou un écran facial.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Procédures d'urgence : Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.

La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rinçage œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite. Le récipient doit être bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Il est indispensable de renouveler l'air et/ou de l'extraire dans les lieux de travail. Éviter la formation d'aérosol. En cas d'exposition à un nuage de brume, projection ou aérosol, se munir d'une protection respiratoire individuelle et de vêtements de protection. En cas d'exposition à un nuage de brume, projection ou aérosol, se munir d'une protection respiratoire individuelle et de vêtements de protection. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler la vapeur ou le nuage de brume. Les douches oculaires (rinçage œil) d'urgence et les douches de sécurité doivent être placées à proximité.

Température de manipulation : 0 – 30 °C

Mesures d'hygiène : Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, en respectant le rang de températures établi (voir « Rang de température recommandé »). Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Protéger du rayonnement solaire.

Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température de stockage : 0 – 30 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Formaldéhyde (50-00-0)	
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	0,37 mg/m <sup>3</sup>
VLA-ED (OEL TWA) [2]	0,3 ppm
VLA-EC (OEL STEL)	0,74 mg/m <sup>3</sup>
VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	0,6 ppm

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

En conditions normales, la ventilation naturelle est adéquate. Utiliser des systèmes d'extraction localisée en cas de brumes ou aérosols. Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rinçage œil) dans la zone de manipulation du produit.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166
Masque facial			

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Chaussures de sécurité

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection	Chlorure de polyvinyl (PVC), Latex, Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile (NBR), Vinyle, Caoutchouc naturel				EN ISO 374

#### Autres protecteurs de la peau

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque intégral pour le visage, avec une cartouche spécifique pour la vapeur organique, en particulier dans les cas qui prévoient une concentration environnementale élevée	Filtre anti-particule		EN 149

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider. Retirer les vêtements tâchés et les laver avant de les remettre. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rinçage œil) dans la zone de manipulation du produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: brun.
Apparence	: Liquide brun foncé.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Inflamabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60 °C Ininflammable
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 1,3 – 2,3
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: ≤ 150 cP

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Solubilité	: Soluble dans toutes les proportions.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 2375 Pa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 124,4 hPa
Masse volumique	: 1,08 – 1,15 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0,01 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit. Protéger du rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. Éviter le contact avec les surfaces galvanisées et l'acier au carbone.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol (85029-52-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OCDE 420)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OCDE 402)

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Formaldéhyde (50-00-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 1,3 – 2,3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 1,3 – 2,3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible.

Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol (85029-52-3)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg (méthode OCDE 422)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Aucune donnée disponible.
Danger par aspiration	: Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Aucune donnée disponible
--	----------------------------

### 11.2.2. Autres informations

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol (85029-52-3)	
CL50 - Poisson [1]	67,1 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 - Crustacés [1]	13,2 mg/l (méthode OCDE 202)
CE50 72h - Algues [1]	15 mg/l

Formaldéhyde (50-00-0)	
CL50 - Poisson [1]	100 g/l <i>Lepomis macrochirus</i>
CE50 - Crustacés [1]	42 mg/l <i>Daphnia magna</i>
NOEC chronique crustacé	6,4 mg/l <i>daphnia magna</i>

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Hygreen GT27

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------

Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol (85029-52-3)	
Biodégradation	100 % (20 d, OECD 301 B)



# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Formaldéhyde (50-00-0)

Biodégradation	92 % (100 mg/L, 14 d)
----------------	-----------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Hygreen GT27

Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

### Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol (85029-52-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,3 (25 °C, OECD 117)
--	-----------------------

Potentiel de bioaccumulation	Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation.
------------------------------	--

### Formaldéhyde (50-00-0)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3
---	---

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,35
--	------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Hygreen GT27

Ecologie - sol	Pas de données disponibles.
----------------	-----------------------------

### Formaldéhyde (50-00-0)

Tension superficielle	0,01416 N/m (25 °C)
-----------------------	---------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

**RID**  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport par voie terrestre**  
Non applicable

**Transport maritime**  
Non applicable

**Transport aérien**  
Non applicable

**Transport par voie fluviale**  
Non applicable

**Transport ferroviaire**  
Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 0,01 %

##### 15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
RG 43 BIS	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

##### Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)  
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol,Formaldéhyde sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen : Produits de réaction de l'Acacia mearnsi ext. avec le chlorure d'ammonium et le formol est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date d'émission	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
9.1	Masse volumique	Modifié	

Autres informations

: La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien <https://www.derypol.com/en/technical-documentation/>.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Muta. 2	Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
ERC2	Formulation en mélange
ERC4	Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC6b	Utilisation d'auxiliaires technologiques réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC8a	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8b	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8d	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'extérieur)
ERC8e	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'extérieur)

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
PC20	Produits de traitement de surface des métaux
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PROC19	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains
PROC2	Production chimique ou raffinerie dans un processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes.
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de procédés discontinus fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou de procédés présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC4	Production chimique où il existe une possibilité d'exposition
PROC5	Mélange ou mixage dans les procédés discontinus
PROC8a	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU0	Autres: SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (à l'exclusion des alliages)
SU23	Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU2a	Industries minières (y compris industries offshore)
SU2b	Industries offshore
SU5	Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6b	Fabrication de pâte, papier et produits papetiers

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]		
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Carc. 1B	H350	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

# Hygreen GT27

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Annexe à la fiche de données de sécurité

Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement des eaux usées	1		15

# Hygreen GT27

## Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

### 1. Industrielle, Formulation; Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement des eaux usées

#### 1.1. Rubrique des titres

##### Utilisation industrielle et professionnelle dans le traitement des eaux usées

Type de SE: Travailleur

Environnement		Descripteurs d'utilisation
Hygreen GT27	Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement	ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Travailleur		Descripteurs d'utilisation
Hygreen GT27	Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, PC20, PC21, PC37

Processus, tâches, activités pris en compte	Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans les installations industrielles dans des systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant les transferts de matériaux et le nettoyage des équipements.
---	--

#### 1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e)

ERC2	Formulation en mélange
ERC4	Utilisation d'auxiliaires technologiques non réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC6b	Utilisation d'auxiliaires technologiques réactifs sur un site industriel (pas d'inclusion dans ou sur l'article)
ERC8a	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8b	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'intérieur)
ERC8d	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques non réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'extérieur)
ERC8e	Utilisation généralisée d'auxiliaires technologiques réactifs (pas d'inclusion dans ou sur l'article, à l'extérieur)

#### Caractéristiques du produit (article)

Forme physique du produit	Liquide
Empoussièrément	Faible potentiel de production de concentrations de poussières inhalables/respirables
Viscosité, dynamique	≤ 150 cP

# Hygreen GT27

## Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Mesures techniques	Traitement sur place des eaux usées avant leur rejet dans les égouts ou les cours d'eau publics. Épuration des émissions gazeuses au moyen d'une tour de lavage (bonne pratique). Les déchets sont recyclés ou gérés conformément à la législation.
Prévenir les rejets dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires. Ne pas appliquer les boues industrielles sur les sols naturels.	

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)	
Méthodes de dépôt	Éliminer les récipients contenant des restes de produit conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1.

### 1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, PC20, PC21, PC37)

PROC2	Production chimique ou raffinerie dans un processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes.
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans le cadre de procédés discontinus fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou de procédés présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC4	Production chimique où il existe une possibilité d'exposition
PROC5	Mélange ou mixage dans les procédés discontinus
PROC8a	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b	Transfert de substance ou de mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC19	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains
PC20	Produits de traitement de surface des métaux
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau

Caractéristiques du produit (article)	
Forme physique du produit	Liquide
Empoussièrément	Faible potentiel de production de concentrations de poussières inhalables/respirables
Viscosité, dynamique	≤ 150 cP

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition	
Variable entre ml (échantillonnage) et mètres cubes (transferts).	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures	≤ 5 jours/semaine



# Hygreen GT27

## Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Mesures techniques	Les équipements de travail doivent être en bon état de fonctionnement et doivent être correctement entretenus. Nettoyez immédiatement les déversements. L'ordre et la propreté doivent être maintenus sur le lieu de travail. L'utilisation de systèmes fermés/automatiques pour la manipulation du produit est recommandée, ainsi que la couverture des conteneurs ouverts (par exemple au moyen d'écrans). Il est recommandé de remplir les conteneurs avec des systèmes de dosage automatique. Il est recommandé de nettoyer l'équipement et les lignes avant la déconnexion et/ou la maintenance.
Mesures d'organisation	Les travailleurs doivent être formés pour (a) ne pas effectuer de travaux non protégés,(b9) connaître les dangers du produit,(c) se conformer aux procédures de sécurité fournies par l'exploitant de l'établissement utilisateur. Le propriétaire de l'installation doit s'assurer que l'EPI requis est disponible et utilisé conformément aux instructions d'utilisation et aux procédures de travail établies. Contrôler régulièrement les niveaux d'exposition, les conditions d'utilisation et la mise en œuvre effective des mesures de gestion des risques (RMM). Si les concentrations dépassent les limites, les RMM et les conditions d'utilisation doivent être immédiatement revues afin de réduire l'exposition. Le rejet dans l'environnement doit être évité. Nettoyez immédiatement les déversements

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Protection de la peau et du corps	Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)
Mesures générales de protection et d'hygiène	Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier
Portez une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certains scénarios de contribution.	Respirateur complet. Appareil de protection respiratoire filtrant anti-particule
Protection des mains	Portez des gants appropriés testés selon la norme EN374
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement	

### 1.3. Estimation de l'exposition et référence de la source

#### 1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2, ERC4, ERC6b, ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e)

Pas d'information disponible

#### 1.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC19, PC20, PC21, PC37)

Pas d'information disponible

# Hygreen GT27

## Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

---

### 1.4. Guide pour l'utilisateur en aval (DU) pour déterminer s'il travaille dans les limites fixées par le scénario

#### 1.4.1. Environnement

Aucune donnée disponible

#### 1.4.2. Santé

Aucune donnée disponible